



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



Réunion du 20 janvier 2023

Comité Directeur CD82

Ordre du jour du comité directeur:

- Organisation du comité
- Point sur les qualifications tir de précision
- Championnats départementaux des clubs
- Qualifications en secteur : point sur les clubs candidats
- Point sur la commission des jeunes
- Point sur les licences
- Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MARZINOTO Laure, BALY Jean-Claude, Christiane BENECH, CLEMENT Franck, DARMAGNAC Philippe, DUGUET David, FACCIN Henri, JASO Rafaël, LEVACHER Roger, MONCERE Lionel, MONCUQUET Claude, FERRANDO Franck, RUP Jérôme

Absent excusé :

Mme GUIONNET Karine

Organisation du comité

Suite aux deux dernières démissions, nous actons aujourd'hui la désignation de Laure Marzinotto au poste de secrétaire générale.

Le comité avait annoncé lors de son dernier congrès que des membres seraient co-optées pour pourvoir à leur remplacement, une des deux places a été pourvue : nous avons le plaisir d'accueillir Christiane Benech au sein du comité 82.

Point sur les qualifications tir de précision

Après 2 tours (Montauban et Montbartier), peu d'absent sont à déplorer, l'organisation est calée. La communication des résultats est organisée et rapide. Le classement n'est que provisoire. Certains points d'arbitrage seront à améliorer, il faut également veiller à une annonce plus claire des résultats des ateliers. Dans la mesure du possible il faudra au maximum éloigner le public pour que les tireurs soient moins gênés.

Pour l'organisation des phases finales des 4 et 5 mars, 32 seniors masculins et 24 seniors féminines inscrites (elles ne joueront que sur la phase finale pas de pré qualif). Le samedi à 14h les féminines et les masculins pour la première phase, à 14h le dimanche pour les ¼, ½ et finales (+ petite finale) des féminines et des masculins en parallèle. La question se pose de donner cette organisation à un club.

Championnats départementaux des clubs

Point sur les dates arrêtées pour les diverses compétitions, hors CDCF qui fera l'objet d'une réunion de commission dans les prochains jours.

Ces dates n'ont pas pu être insérées dans le calendrier édité cette année car modifiées trop régulièrement.

Un calendrier spécifique réunissant toutes les dates des CDC pourrait être établi. Les dates seront de toute façon spécifiées sur les bulletins d'inscription individuels.

Pour 2024, un calendrier prévisionnel devra être établi courant septembre afin de pallier aux manquements de cette année.

Rappel sur l'arbitrage : en cas de non présence d'un arbitre officiel, c'est le président du club qui reçoit qui fait office d'arbitre.

Qualifications en secteur : point sur les clubs candidats

Suite à l'indisponibilité du boulodrome le week end des 15 et 16 avril, qui n'aurait donc pas été disponible en cas de repli dû à la météo, le J2 des qualifications sera attribué à Dieupentale.

Voir le tableau en pièce jointe pour les attributions définitives.

Commission des jeunes

Compte rendu rapide de la dernière réunion de la commission jeunes, nous avons perdu de nombreuses écoles de pétanque lors de la dernière labellisation, 5 équipes en juniors et benjamins/minimes et 6 en cadets, la CTFR était présente point sur la situation et présentation du centre régional de formation et de l'initiation des jeunes à l'arbitrage.

Concernant le national jeunes de Montauban, la commission s'inquiète du manque de bénévoles pour l'organisation, le président n'est pas inquiet.

Licences

Environ 2 100 licences ont été réalisées en date d'aujourd'hui. En nette augmentation par rapport à l'année dernière à la même période. Pour rappel nous avons terminé 2022 avec 2 964 licences.

Questions diverses :

Coupe de France Pétanque :

Le bulletin d'inscription sera à renvoyer au plus tard début février pour un tirage 3 jours après et une date de rencontres le dimanche 12 février. Il est acté, qu'en raison du calendrier actuel, le premier tour de la Coupe de France aura lieu au boulodrome de Montauban. Les rencontres seront dégroupées : moitié le matin, moitié l'après-midi. En fonction du nombre de clubs engagés (57 en 2022) il n'est pas exclu de devoir délocaliser une partie des rencontres sur un autre boulodrome couvert. Nous dresserons le bilan de ces journées regroupées en fin de saison.

20 € de participation FFPJP pour 2023, comme les rencontres sont groupées il est validé de porter les frais d'inscription à 35 € (20 € FFPJP et 15 € participation frais d'arbitrage). Les clubs faisant l'économie des frais d'arbitrage sur toute la compétition.

Coupe de France JP :

Les dates retenues sont les 18 février, 11 mars et 17 mars (vendredi soir), le dernier tour se jouera au boulodrome organisé par le cd82.

CDCJ, les lieux d'accueil doivent être revus en raison des modifications des dates de coupe de France et autre. Les clubs de Donzac, St Etienne, Meauzac et Labarthe ont été contactés, nous attendons les confirmations des clubs pour valider définitivement les lieux des rencontres. Le président se charge de trouver une solution en boulodrome pour le 12 février.

Commissions :

Suite aux divers changements, un point est fait sur toutes les commissions (voir document en annexe).

Pas de renouvellement de partenariat avec La Dépêche, les propositions que nous avons reçues ne sont pas en adéquation avec la politique de communication du Comité 82 et sont hors de prix.

Point sur l'imprimante, nous avons reçu un concurrent de Riso (actuel prestataire), s'en est suivie une proposition, mais l'engagement étant sur 5 ans elle n'était pas moins onéreuse. Nous sommes donc contraints de rester avec nos contrats actuels, une prospection minutieuse et avertie sera à mener à l'issue de ces contrats.

Point sur les formations :

L'offre de formation est encore mal définie. 6 tronc communs et 2 BF 1 pour 2022/2023. La formation complémentaire arbitre départemental n'a pas eu de candidat cette année.

Demande de mr Tartaglia pour installer un camion de restauration devant le boudrome quand nous organisons des compétitions : le boudrome est municipal et donc régi par la Mairie de Montauban qui n'est pas favorable à cette pratique (soumise par ailleurs à autorisation préalable du service de la réglementation municipale).

L'éthylotest a été envoyé pour recalibrage annuel à la société de maintenance, nous sommes donc en mesure techniquement de procéder à des contrôles d'alcoolémie. Christiane Benech, Roger Levacher et Henri Faccin sont donc désignés pour réaliser ces tests, ils seront habilités pour réaliser des tests aléatoires lors des qualifications.

Frais de déplacement 2022 des membres élus, les élus non imposables qui le souhaitent peuvent se faire payer leurs frais de déplacement, les élus imposables peuvent remplir une déclaration qui sera vérifiée et validée par le trésorier et la comptable.

Nouveaux éducateurs 2023, ils demandent si le comité peut participer à l'achat de leur tenue, veste et polo pour un cout de 60 € au total (comme c'est le cas dans certains départements), sachant que cette tenue n'est pas obligatoire nous pouvons accepter à hauteur de 20 € (sur facture), 20 € pourraient être pris en charge par le club, il ne resterait que 20 € à la charge de l'éducateur.

Challenge Beucher, sa version 2023 sur seulement 3 journées n'est pas rentable (cadrage payés), surtout que la participation a été moindre en J1 (62 équipes pour une limitation à 80) à voir si la participation s'améliore pour les deux prochaines journées. Une refonte peut être à envisager pour 2024 si nous continuons à l'organiser.

Rencontre avec Mme Lesa, présidente de l'Inter Sociétés qui gère le boudrome de Valence d'Agén, au sujet d'une réclamation du président de la région Nouvelle Aquitaine concernant les concours non officiels organisés sur place.

Le boudrome étant communautaire, la gestion est confiée à l'Inter société des Deux Rives la Mairie et la Communauté de Communes demande à cette association de faire vivre le boudrome et de faire jouer l'ensemble des habitants du canton, licenciés ou non, c'est ce qu'ils font.

Un courrier en ce sens sera envoyé à la FFPJP.

Les recettes de ces concours amicaux servent à payer 30 % de la facture d'électricité du boudrome, la totalité de la facture d'eau, l'assurance du boudrome et l'abonnement téléphone/internet.

Pour rappel, les clubs de pétanque qui organisent des concours non officiels doivent les signaler au comité, ce que fait Mme Lesa, mais une association non régie par la FFPJP peut en organiser tous les jours s'ils le souhaitent sans demander d'autorisation au comité.

Le Président,
Franck CLEMENT



La Secrétaire,
Laure Marzinotto

